

CODE VESTIMENTAIRE

Le code vestimentaire vise à créer un environnement respectueux, sécuritaire et propice à l'apprentissage. Il s'applique à tous les élèves et membres du personnel dans l'enceinte de l'école et lors des activités scolaires.



BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS, À L'ÉCOLE LOUIS-COLIN ON SORT!



Lorsque la pluie est modérée, que le temps est froid et venteux ou que certaines surfaces sont glissantes, les élèves sortent tout de même à l'extérieur durant les récréations. Dans ces situations, il est possible que certaines zones de jeux soient fermées ou que la durée de la récréation soit écourtée. Exceptionnellement, les élèves pourront demeurer à l'intérieur.

Il est donc important que tu apportes des vêtements pour te protéger!

Il est recommandé d'appliquer de la crème solaire le matin avant de se rendre à l'école. Étant donné l'exposition au soleil durant la période du dîner, quelques minutes seront prévues afin que les élèves en réappliquent de manière autonome.



Salopette: pendant l'hiver, le pantalon de neige est obligatoire à l'école pour tous, de la maternelle à la 6e année inclusivement. Lorsque la neige sera bien installée, la directrice informera les enfants qu'ils doivent la porter quotidiennement. À l'opposé, lorsque le printemps sera bien installé, un message sera envoyé aux élèves pour permettre le port des chaussures et de manteaux plus légers.

Tu dois porter des vêtements et des souliers qui conviennent à la vie scolaire et aux saisons. Les vêtements doivent être propres, décents et appropriés pour un milieu éducatif. Aucun signe, dessin ou symbole exprimant la violence ne sera toléré. L'adulte se réserve le droit de communiquer avec tes parents si ta tenue vestimentaire est jugée inappropriée.

Voici quelques repères pour t'aider:

- Bas : shorts, jupes doivent être d'une longueur convenable (au moins mi-cuisse).



- Camisole et robe soleil : les bretelles doivent avoir la largeur de deux doigts et elles doivent couvrir la poitrine, le dos et l'abdomen.

- Chaussures : elles doivent être sécuritaires et adaptées aux activités scolaires (sandales sans talons hauts, chaussures fermées pour les cours de sciences ou d'éducation physique).



- Pour circuler dans l'école, tu dois enlever ta casquette ou ton capuchon lorsque tu es arrivé à ton casier.



ÉDUCATION PHYSIQUE

Les souliers de course, le chandail à manches courtes, le short ou le pantalon de sport sont obligatoires. Si tu ne peux pas participer à un cours, tu dois présenter un billet médical à l'enseignant d'éducation physique.



OBJETS PERSONNELS



Nous demandons à tes parents de bien identifier tous tes effets personnels (matériel, sac, bouteille d'eau, boîte à lunch et vêtements) afin de t'aider à les retrouver rapidement. Il est interdit d'apporter des objets électroniques et de valeur. Aucun jouet personnel n'est autorisé sauf lors d'une journée spéciale organisée par ton enseignant(e).



APPAREILS INTELLIGENTS



L'utilisation des téléphones cellulaires, des écouteurs et de tout autre appareil électronique personnel (les montres intelligentes, les tablettes, les écouteurs et les jeux électroniques) est interdite du début à la fin de la journée de classe, y compris durant les pauses et l'heure du dîner. Cette interdiction s'applique à l'ensemble du terrain de l'établissement, sauf exception pour des raisons pédagogiques ou de santé, ou pour des besoins particuliers.

L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.



SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

Tu dois partir rapidement pour la maison et suivre les consignes des brigadiers scolaires.

Ne passe pas sur la propriété d'autrui, emprunte les trottoirs et traverse les rues avec prudence. Sur le chemin de l'école, respecte tes camarades sans te bousculer et sans faire des écarts de langage et de conduite.

SYSTÈME D'ALARME



Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable. De plus, l'élève et ses parents seront tenus responsables de frais et dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.



PARENTS À L'ÉCOLE

La collaboration parents-école est essentielle à la réussite scolaire des élèves.

C'est avec plaisir que nous accueillons les parents à l'école. Nous comptons sur votre présence non seulement lors des rencontres officielles (bulletins, réunions générales, élections, soirées d'information, convocations spéciales), mais également comme personnes bénévoles: OPP, bibliothèque, sortie scolaire, olympiades, etc.

Afin de favoriser le bon déroulement des activités scolaires et administratives, nous vous invitons, dans la mesure du possible, à limiter les allers-retours au secrétariat durant la journée pour apporter des objets oubliés (collation, ustensiles, livres de bibliothèque, matériel scolaire, etc.).

Nous vous encourageons à prendre quelques minutes avec votre enfant la veille afin de vérifier le contenu de son sac d'école. Cette petite routine permet à l'élève d'avoir tout le nécessaire en sa possession pour vivre une journée harmonieuse et favorise également le bon fonctionnement du secrétariat, en limitant les interruptions pendant les heures de travail.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE



Cependant, pour le bon fonctionnement et la sécurité de tous, nous demandons aux parents de :
Se présenter au secrétariat par la porte principale et s'identifier. Nous vous remettons un laissez-passer à porter pendant votre présence à l'école.

· Prendre rendez-vous au préalable pour toute rencontre avec le personnel de l'école.